

Volume : 01

Le guide du premier acheteur.



Une initiative de Yann Grenier - Courtier Immobilier

Sutton | nouvelle demeure
Agence immobilière

Guide du premier acheteur

Une initiative de Yann Grenier - Courtier Immobilier

- 1 Avant même de commencer à magasiner des propriétés sur le marché il est important de faire une analyse approfondie de vos besoins, que ce soit le nombre de chambres souhaitées, le secteur, le type de résidence qui vous conviendrait le mieux (copropriété, unifamiliale , multilogements, etc.)

Type de résidence	
Emplacement	
Nombre de chambre(s)	
Nombre de salle(s) de bain	
Plain-pied ou avec sous-sol	
Sous-sol fini	
Autres	

- 2 Demandez à votre courtier de vous mettre en contact avec un professionnel hypothécaire afin d'établir votre capacité d'emprunt et ainsi vous pourrez faire un budget qui tiendra en compte : vos habitudes de vies, vos objectifs, le prix d'achat qui vous convient, etc.

Mon budget maximum	
--------------------	--

N'oubliez pas les taxes



Guide du premier acheteur

Une initiative de Yann Grenier - Courtier Immobilier

- 3 Prenez quelques instants pour discuter avec votre courtier du type de propriété que vous recherchez vis-à-vis votre budget. Votre courtier pourra vous donner un idée du marché local et pourra aussi voir avec vous si la propriété que vous recherchez est celle qui conviendrait le mieux à vos besoins.
- 4 Après avoir visité les propriétés souhaitées et trouvé une propriété qui vous intéresse, votre courtier vous invitera à remplir une promesse d'achat afin de faire une offre sur la propriété. Il vous guidera au niveau des conditions à inclure dans l'offre afin de vous protéger le plus possible lors de la transaction.

Vérification des inclusions

Vérification des exclusions

Conditions de financement

Inspection pré-achat

- 5 Lorsque les conditions d'achat sont relevées et que vous êtes satisfait avec ces dernières, il est temps de se diriger au rendez-vous chez le notaire, qui peut vous être référé par votre courtier au besoin.
- 6 La transaction est officialisée, vous venez de signer l'acte de vente et vous êtes officiellement propriétaire, félicitations! Cependant, il vous reste encore quelques petits devoirs à effectuer :
 - Vous aviez des inclusions à l'achat de la propriété ? Assurez-vous qu'elles sont présentes et qu'elles fonctionnent.
 - Vous avez des questions ou vous croyez avoir été biaisé par certaines obligations du vendeur qui avaient été convenues, mais qui n'ont pas été respectées ? N'hésitez pas à contacter votre courtier afin qu'il puisse vous répondre et vous proposer des solutions.

Guide du premier acheteur

Une initiative de Yann Grenier - Courtier Immobilier

Notes

**Besoin d'un
courtier?**



Yann Grenier

Courtier immobilier résidentiel & commercial

tel: +1 (418) 879-4207